

Le bilan de compétences

Public

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne active, notamment :

- Les salariés du secteur privé ;
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi ;
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.

Contenu *Conformément à l'article R.6313-4 le bilan de compétences comprend cinq phases*

Phases	Objectifs
Phase d'information (30 mn)	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et explication de la méthodologie • Explication de la partie administrative • Présentation de l'association • Présentation du chargé de bilan • Réponse aux questions
Phase préliminaire (2 heures)	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la demande • Définition des objectifs • Engagement et contractualisation
Phase d'investigation/confrontation (18 heures)	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du parcours personnel et professionnel • Analyse des motivations au changement • Inventaire des compétences professionnelles et extra-professionnelles • Connaissance de l'environnement, des filières métiers et des formations • Etude des pistes envisagées et enquêtes-métier • Réflexion sur la stratégie de recherche d'emploi à mettre en œuvre
Phase de conclusion (4 heures)	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du parcours personnel et professionnel • Analyse des motivations au changement • Inventaire des compétences professionnelles et extra-professionnelles • Connaissance de l'environnement, des filières métiers et des formations • Etude des pistes envisagées et enquêtes-métier • Réflexion sur la stratégie de recherche d'emploi à mettre en œuvre
Suivi	Co-évaluation de la mise en œuvre du projet, à 3 mois et à 6 mois

Moyens

Alternance entre entretiens individuels et séances de travail avec passation de tests spécifiques, questionnaires, enquêtes sur le terrain, travail documentaire...)

Déroulement

Une démarche progressive et rigoureuse qui se déroule sur plusieurs semaines (de 1 à 3 mois maximum) afin de favoriser réflexion et maturation.

Financement

- Avec votre Compte Personnel de Formation (possibilité d'abondement de Pôle Emploi) ;
- Si vous êtes en emploi, avec le Plan de développement des compétences de l'entreprise ;
- Si vous êtes en arrêt maladie, avec un financement de la Sécurité Sociale

Calendrier prévisionnel

Jour	Date	Heure	Contenu des séances (à ajuster en fonction des objectifs co-construits)
			Analyse de la situation, des attentes, repérage des contraintes, définition des axes de travail et des moyens
			Analyse des motivations, valeurs, intérêts, des points d'appui du repositionnement professionnel
			Identification des compétences issues des expériences professionnelles et extra-professionnelles Evaluation des potentiels et aptitudes Repérage de pistes professionnelles, préparation de l'exploration, recherche d'informations (documentaires et auprès de professionnels) Analyse des informations recueillies, mise en lien, identification des besoins (formation...)

Pour toutes informations complémentaires, nous contacter :

Petra Patrimonia – Antilles :

Résidence Les Lauriers
Bâtiment A et B Rez-de-Chaussée
97110 POINTE A PITRE

Tél. : 07.77.26.44.18

E-mail : contact@cde-petrapatrimonia.com



Pour les personnes en situation de handicap, veuillez contacter notre référent handicap via le contact suivant :

Référent handicap :

07 77 26 44 18

contact@cde-petrapatrimonia.com